

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 250

présenté par

Mme Auconie, M. Guy Bricout, M. Demilly, Mme Frédérique Dumas, M. Dunoyer, Mme Firmin
Le Bodo, M. Gomès, M. Meyer Habib, M. Lagarde, M. Ledoux, Mme Sage, Mme Sanquer,
M. Zumkeller et M. Benoit

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 25 par les mots :

« au moins trente-cinq membres répartis entre : ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'OFB a vocation à devenir le premier opérateur dans le domaine de la biodiversité. A ce jour, les deux agences comptent, en additionnant les membres de leur conseil d'administration respectif, soixante-neuf membres.

Il est nécessaire que la gouvernance de cette agence soit équilibrée afin d'assurer une juste représentation.

Ainsi cet amendement propose que le conseil d'administration soit composé de trente-cinq membres à minima.

De plus, il est indispensable que les ultramarins soient représentés à la hauteur des richesses de la biodiversité qu'offre l'outre-mer (80 % de la richesse en biodiversité française est en outre-mer). La biodiversité ultramarine est immense et sa représentation au conseil d'administration doit être en adéquation avec son importance.